

LA COMMISSION INDÉPENDANTE SUR LES ABUS SEXUELS DANS L'ÉGLISE

APPEL À TÉMOI- GNAGES

**Nous sommes
à votre écoute
7 jours sur 7
de 9H à 21H
par téléphone
au 01 80 52 33 55.**

Vous pouvez
aussi nous joindre
par mail :
victimes@ciase.fr
Ou par courrier :
Service CIASE – BP 30132 –
75525 Paris cedex 11

P

our que la lumière soit faite sur les abus sexuels sur des mineurs et des personnes vulnérables commis depuis 1950 par des prêtres, des religieux et des religieuses, l'Église catholique de France a demandé à Jean-Marc Sauvé, ancien vice-président du Conseil d'État, de constituer et de présider une commission indépendante. Cette commission réunit des femmes et des hommes aux compétences reconnues. Elle est pluraliste et comprend des incroyants et des croyants de toutes confessions.

Notre mission : Mesurer l'ampleur des faits, étudier la manière dont ils ont été traités, évaluer les mesures prises par l'Église et formuler des recommandations pour que de tels crimes et délits ne se reproduisent pas.

Notre priorité : écouter les victimes.

Notre appel : nous lançons aujourd'hui un appel à témoignages pour écouter et entendre ceux et celles qui ont souffert personnellement ou qui peuvent témoigner des souffrances subies par d'autres. Tous les témoignages seront recueillis et traités de manière confidentielle. Nous retenons une définition large de l'abus sexuel, entendu comme toute agression, exploitation ou atteinte sexuelle, sous quelque forme que ce soit. De même, les victimes sont les mineurs au moment des faits, les majeurs protégés, et les personnes qui, dans le cadre d'une relation de hiérarchie, d'autorité, d'accompagnement spirituel ou d'emprise, se sont trouvées engagées dans une relation à caractère sexuel non librement consentie.

Si vous avez été victime ou témoin d'abus sexuels commis par des prêtres, des religieux ou religieuses, nous vous invitons à prendre contact avec l'équipe mise en place à notre demande par la fédération France Victimes.